

Geud'Infos

Municipales



LA LETTRE MUNICIPALE D'INFORMATIONS DE GEUDERTHEIM

Dossiers

- URBANISME
- MAISONS FLEURIES

N°39
DÉCEMBRE 2017



www.geudertheim.fr

Éditorial



Pierre GROSS
Maire de Geudertheim

Chères
Geudertheimoises,
chers Geudertheimois,

L'année qui s'achève
a été marquée par
d'importants dossiers
administratifs et des
anticipations sur
l'évolution future
de notre commune.
L'acquisition foncière
des propriétés de

Madeleine Greder et Marcel Muhl, la réflexion
sur le pôle enfance, l'engagement du
remembrement foncier en partenariat avec le
monde agricole, le GCO qui impacte notre forêt,
l'ouverture de la 4e classe de maternelle et enfin
l'antenne relais de téléphonie, en font partie.

Pour 2018, dans la limite des capacités
financières de notre commune, nous avons
prévu de nouveaux travaux pour améliorer la
qualité de vie et la sécurité, en partenariat avec
la communauté de communes de la Basse-
Zorn. L'aménagement du dernier tronçon de
la rue du Général de Gaulle sera le chantier
phare de l'année, avec l'extension de la piste
cyclable vers Hoerdt. La programmation
pluriannuelle des travaux d'entretien de
nos bâtiments communaux se poursuivra,
l'achèvement de l'étude de programmation
du pôle enfance amènera peut-être nos
plus jeunes vers de nouveaux horizons.

Oui, chers citoyens, nous travaillons chaque
jour pour que notre commune soit un lieu
agréable à vivre. Aussi je souhaite, au-delà
des améliorations matérielles que nous nous
efforçons de mettre en place pour vous, que
votre vrai plaisir soit le partage collectif de la
joie et du bonheur de vivre dans notre village.
Devenez acteurs de la vie associative de votre
commune ; elle en a grandement besoin.

Je vous souhaite donc, chers habitants
de Geudertheim, une année riche de
partages et de plaisirs, tous ensemble.

***Scheni un gemetlichie Winochte
un a guedes neues johr***

Sommaire

3 à 9

Geud'actus

10-11

Dossier « Urbanisme »

12-13

Dossier « Plantations »

14-15

Infos pratiques

16-20

Tribune ouverte

20

Le calendrier

21

**Les talents
de Geudertheim**

22-23

**Les mariés
de l'année 2017**

24

Anniversaire

24

État civil

Geud'Infos Municipales

*La date limite de dépôt des demandes d'insertion
pour le prochain G'IM est fixée au **15 mars 2018**
pour parution vers Pâques.*

Directeur de Publication :
Pierre Gross

Rédactrice en chef :
Michèle Heussner-Westphal

Comité de rédaction :
Arny Eyer mann, Christophe Herrmann,
Prazérés Machado, Dominique Mochel,
Jérémy Ohlmann, Béatrice Treil, Renaud Treil

Conception graphique et mise en page :
Damien Verrier

Crédits photos :
Commune de Geudertheim, Alfred Jung, AGCLS,
EMCH & BERGER, ADEAN

Courriel : info@geudertheim.fr

Tirage : 1 200 exemplaires
Imprimé par l'Imprimerie Parmentier
sur du papier Oxygen Pure Silk 100 % recyclé
Décembre 2017 - Dépôt légal en cours



FÊTE DE NOËL DES AÎNÉS



La classe 1937



La classe 1947

Comme le veut la tradition, le repas de Noël des seniors a eu lieu le 10 décembre dernier. Près de 190 personnes ont répondu à notre invitation et se sont retrouvées dans la salle du *Waldeck* harmonieusement décorée aux couleurs de Noël par des membres du CCAS et quelques bénévoles.

Les mots d'accueil du maire, suivis d'une minute de silence en mémoire des personnes disparues au cours de l'année 2017, ont été appréciés et applaudis par l'ensemble des convives. La doyenne Jeanne et le doyen René, âgés respectivement de 95 et 88 ans, ont été honorés

et remerciés pour leur présence depuis de nombreuses années. Alain et son équipe dressèrent ensuite un repas qui a enchanté les papilles de nos aînés, repas servi par une équipe désormais rôdée et quasi professionnelle, composée des membres du CCAS, du conseil municipal et de bénévoles.

Une chorale éphémère a entamé des chants de Noël à la nuit tombée, dont l'incontournable *Douce nuit, sainte nuit*, accompagnée par le trio de musiciens Bernard, Bruno et Charles. La Musique paysanne a fait danser les seniors les plus hardis ou les plus jeunes, leur permettant ainsi une nuit plus calme.



LE BARON DE SCHAUENBOURG

À GEUDERTHEIM



Les barons de Schauenbourg sont une famille noble originaire d'Oberkirch (près d'Offenbourg). Une branche, dite de Jungholz, a vécu à Geudertheim entre 1798 et 1904, surtout dans le château dit « de Schauenbourg », rue du Moulin, aujourd'hui habité par la famille Lutz. Les pierres tombales de plusieurs membres de la famille de Schauenbourg se trouvent non loin, dans la chapelle construite en 1807 par leur ancêtre, le général Alexis Balthasar, en mémoire de son fils François-Joseph, officier dans l'armée napoléonienne, tombé lors de la bataille d'Heilsberg contre l'Empire russe. Au-dessus d'elle a été construite en 1900 l'église catholique actuelle, en partie grâce à une donation du dernier baron résidant dans la commune. C'est pour approfondir ses connaissances sur sa famille

qu'un baron de Schauenbourg, habitant sur les terres originelles de ses ancêtres à Oberkirch, s'est rendu pour la première fois à Geudertheim avec un ami historien qui avait préalablement pris contact avec la mairie. Il n'est pas un descendant direct des Schauenbourg de Geudertheim mais un cousin éloigné issu de la branche dite de Herrlisheim-près-Colmar.

Le maire Pierre Gross et la présidente du conseil de fabrique Béatrice Treil ont accueilli les deux Allemands devant l'église catholique. Jérémy Ohlmann leur a commenté la visite de la chapelle, de l'église, et a retracé l'histoire de cette famille noble dans la commune. La visite s'est terminée à l'intérieur du premier château (rue du Général de Gaulle) acheté par le baron Alexis Balthasar en 1798. L'actuel propriétaire Stéphane Schwarz a spontanément accepté d'en ouvrir les portes aux deux hôtes.



LES « I » DE L'INFORMATION

L'article sur la nouvelle signalétique paru dans le G'IM 38 faisait état de la mise en place des panonceaux « I » pour indiquer la position du nouveau plan communal apposé sur la façade de la mairie ; c'est maintenant chose faite !

Le panneau avec flèche directionnelle est bien visible sur la rue du Général de Gaulle quel que soit le sens de circulation. Le panneau « I » apposé au-dessus du plan indique l'emplacement exact de ce dernier. L'information du public avec l'identification des bâtiments communaux et la localisation du plan du village est donc complète.



UNE COMMÉMORATION GLACIALE



Les personnes présentes lors de la cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre 1918 ont fait preuve d'un certain mérite en affrontant le froid et la pluie. Que dire aussi des membres de la chorale composée d'enfants des classes de CE2, CM1 et CM2, dirigés par André Lamblin, qui ont interprété l'*Ode à la joie*, hymne officiel de l'Union européenne, ainsi que la *Marseillaise*, avec conviction et qualité, apportant ainsi une touche d'émotion à ce moment solennel ? Mais du courage il est encore plus juste de saluer celui des soldats car comme l'a rappelé Pierre Gross, « *En ce jour du 11 novembre, depuis la loi de 2012, nous rendons hommage à l'ensemble des morts pour la France. À ceux tombés lors de la Grande Guerre, lors de la Seconde Guerre mondiale, lors des guerres de décolonisation, à ceux tombés hier et aujourd'hui, lors de nos opérations extérieures partout dans le monde, la Nation reconnaissante rend hommage et perpétue l'indispensable mémoire* », et aussi « *Aujourd'hui, nous sommes réunis pour leur dire merci. Nous sommes infiniment reconnaissants de leur sacrifice pour avoir permis à cette guerre de s'arrêter* ». Ce jour de commémoration doit permettre à chacun et chacune de se rappeler que « *nous vivons dans un pays libre et en paix* ». Cependant, il s'agit d'être « *vigilant pour notre démocratie, pour nos valeurs, pour la France face aux menaces* », et cela jour après jour car « *notre quotidien est parfois et même souvent le terrain sur lequel notre courage peut être éprouvé* ». L'assemblée particulièrement méritante fut récompensée par une tablette de chocolat pour les plus jeunes et par un verre de l'amitié pour les autres, prolongeant ainsi cette transmission d'humanité et de partage.

UN ENFANT DE GEUDERTHEIM MAJOR DE PROMOTION !



Benoît Allgeyer vient de sortir major de sa promotion au terme de sa formation au sein de l'école nationale de police de Montbéliard ! Après avoir réussi le concours externe national de gardien de la paix, il débute son instruction en avril 2017 pour finalement parvenir à ce résultat aussi brillant qu'inattendu selon lui. Il est arrivé également en tête au niveau national, obtenant la meilleure moyenne parmi les 1 232 autres élèves en France. Bien sûr, c'est l'admiration qui se lisait sur le visage de ses proches présents lors de la cérémonie de sortie de cette 245^e promotion, tout particulièrement sur celui de son père... fonctionnaire de police à Strasbourg ! Devient-on policier de père en fils ? Pas forcément, car une carrière de sapeur-pompier était d'abord envisagée, mais le passage en tant qu'adjoint

de sécurité pendant un an et demi a probablement été l'évènement déclencheur. Sa première place lui ayant permis de choisir son affectation, c'est à Bordeaux que Benoît Allgeyer va débiter son nouveau métier. Nous lui souhaitons une excellente installation et une très belle carrière.

BRÈVES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 octobre 2017

1) Le Conseil municipal donne son accord de principe pour la création de l'Association Foncière Urbaine Autorisée (AFUA) *Die Binn*, intégrant une partie des zones UA et UB5 du PLU qui forment une « dent creuse » (espace non construit entouré de parcelles bâties).

2) Pour des raisons de commodité et d'amélioration du recouvrement des recettes communales, le Conseil municipal accorde à Mme le Trésorier principal une autorisation permanente de poursuite par voie de commandement et par opposition à tiers détenteur.

3) Le Conseil municipal émet un avis favorable pour l'établissement des constitutions de servitudes pour l'implantation d'une ligne électrique en souterrain par Strasbourg Électricité Réseaux, et pour la pose des réseaux téléphoniques et de fibre optique par la Société Orange et son sous-traitant dans la parcelle communale cadastrée section 44 - N° 94.

Séance du 18 novembre 2017

1) Les contrats aidés étant devenus caducs, le Conseil municipal décide la création de 2 postes d'adjoint d'animation « contractuel » affectés aux périscolaires *les Pitchouns* et/ou *les Loustics* à temps non complet, respectivement à 29/35^e et 22,75/35^e.

2) Le Conseil municipal autorise l'engagement d'agents contractuels à temps complet ou à temps non complet pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison de tout congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

3) Le Conseil municipal autorise le maire à faire appel, si nécessaire, au service intérim du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin (CDG 67), en fonction des nécessités de service.

4) Le Conseil municipal décide de mettre en place un groupement de commandes avec la Communauté de Communes de la Basse-Zorn dans le cadre de la passation d'un marché de prestation de service pour la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux, l'élaboration d'un plan de prévention et la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels.

VENTE DE BOIS

L'adjudication est prévue le 16 février 2018 sous réserve que les coupes dans les parcelles 6, 10, 12, 14 et 17 aient pu être faites.

DÉMATÉRIALISATION DES FACTURES

Chaque année, les collectivités et établissements publics locaux adressent aux comptables de la direction générale des Finances publiques (DGFIP) l'équivalent de 630 millions de feuilles A4, qui sont acheminées ensuite vers les chambres régionales des comptes. Le remplacement de ces documents par des fichiers numériques générera des économies de papier, d'impression, de stockage et de transport.

L'obligation faite à l'État et aux collectivités locales, depuis le 1^{er} janvier 2017, de recevoir les factures électroniques de leurs grands fournisseurs accélère le mouvement vers l'e-administration. Toutes les factures seront concernées en 2020. Depuis le 1^{er} décembre 2017, la commune de Geudertheim a franchi le pas vers la dématérialisation totale en partenariat avec le Centre des finances publiques de Brumath (paiement des factures aux fournisseurs et édition des titres) et fait figure de commune test du canton de Brumath.

VISIBILITÉ VAUT SÉCURITÉ



Comme chaque année, le 10 novembre 2017, en présence du maire Pierre Gross, les élèves du CP de l'école élémentaire de Geudertheim se sont vu remettre des gilets jaunes par Gérard Berthevas, chargé de la prévention routière à la CCBZ.

Gérard assurera également les fonctions d'ASVP à compter du 1^{er} janvier 2018 (cf. article ci-dessous).

MISSION DE SURVEILLANCE DES VOIES PUBLIQUES

Suite à la recrudescence des problèmes de stationnements gênants ou illicites de véhicules constatés sur le territoire de la Communauté de communes, un Agent de Surveillance des Voies Publiques (ASVP) va être assermenté. Celui-ci sera chargé, à la demande et sous l'autorité de chacun des maires, d'assurer une mission de surveillance des voies publiques de la commune, à compter du premier semestre 2018. L'ASVP sera ainsi appelé à faire respecter la réglementation concernant l'arrêt et le stationnement des véhicules et pourra également vérifier l'affichage et la validité du certificat d'assurance sur les véhicules.

La démarche se veut d'abord préventive mais pourrait aussi conduire à une verbalisation en fonction de la gravité et de la gêne de l'infraction constatée. A titre d'exemple, il peut s'agir de stationnement gênant (en double file, sur une piste cyclable, devant une bouche à incendie...), de stationnement sur places réservées (emplacement handicapé, emplacement de livraisons...), de stationnement sur passage piétons ou trottoir, d'absence de disque ou non-conformité de celui-ci en zone bleue, etc.



RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dernier bulletin municipal annonçait les modalités d'organisation de l'enquête publique relative au périmètre d'aménagement foncier, agricole et forestier dans le cadre du projet de construction de l'autoroute de contournement de Strasbourg (GCO). Le rapport du commissaire-enquêteur compilant l'ensemble des remarques formulées peut désormais être consulté en mairie.

BANQUE ALIMENTAIRE

Le samedi 25 novembre dernier était organisée la collecte des dons pour la Banque Alimentaire du Bas-Rhin. La municipalité remercie les donateurs qui se sont déplacés pour déposer de la nourriture et autres produits nécessaires aux repas et au maintien de la dignité des plus défavorisés.



Malheureusement, nous constatons d'année en année une baisse de la mobilisation générale. Est-ce dû à la conjoncture actuelle ou tout simplement au fait que les grandes surfaces récoltent les dons à la sortie des magasins ? Nous voulons croire que c'est pour cette deuxième raison.

L'ÉCOLE DES CHEFS



Dans le cadre de la semaine du goût, deux artisans du village ont présenté leur savoir-faire aux écoliers de la maternelle pour fabriquer sucette en chocolat et brioche.

Mardi 10 octobre, chaque enfant de la classe des moyens-grands a confectionné sa propre brioche avec l'aide de Loïc, boulanger de Geudertheim, venu dans la classe avec tout son matériel. Ainsi chaque élève a reçu un morceau de pâte qu'il a été convié à couper en deux, à modeler chaque moitié pour en faire deux boules, à les rouler pour les allonger, puis à les décorer avec du sucre et des pépites de chocolat. Loïc les a emportées pour les faire cuire.

Il est revenu le lendemain matin pour remettre à chacun sa brioche après cuisson. Les enfants se sont régalés !



Par ailleurs, comme l'an passé, les enfants de petite et moyenne section se sont rendus chez le chocolatier Bon-O-Bio. Chacun a pu y confectionner une sucette en chocolat garnie d'amandes et de pépites de chocolat. Après un interlude musical organisé par le maître des lieux en personne, les enfants sont repartis avec leur sucette à l'école. Une belle matinée gourmande pour nos écoliers !



LOTISSEMENT HEILIGENHAEUSEL

Avant l'arrivée de l'hiver l'entreprise Lingenheld a effectué les derniers travaux de voirie au niveau de la deuxième tranche du lotissement *Heiligenhaeusel*. L'aménagement paysager (plantations d'arbres, espaces verts) est en cours de réalisation. Par ailleurs, le gravillonnage au niveau du cheminement de l'aire de jeux le *Nid des Oisillons* a été enlevé et remplacé par un enrobé, rendant le site plus propre. Une belle collaboration, démarrée en 2008, entre Pierre & Territoires et la commune prend donc fin au bout de 10 ans, le lotissement *Heiligenhaeusel* est désormais achevé.

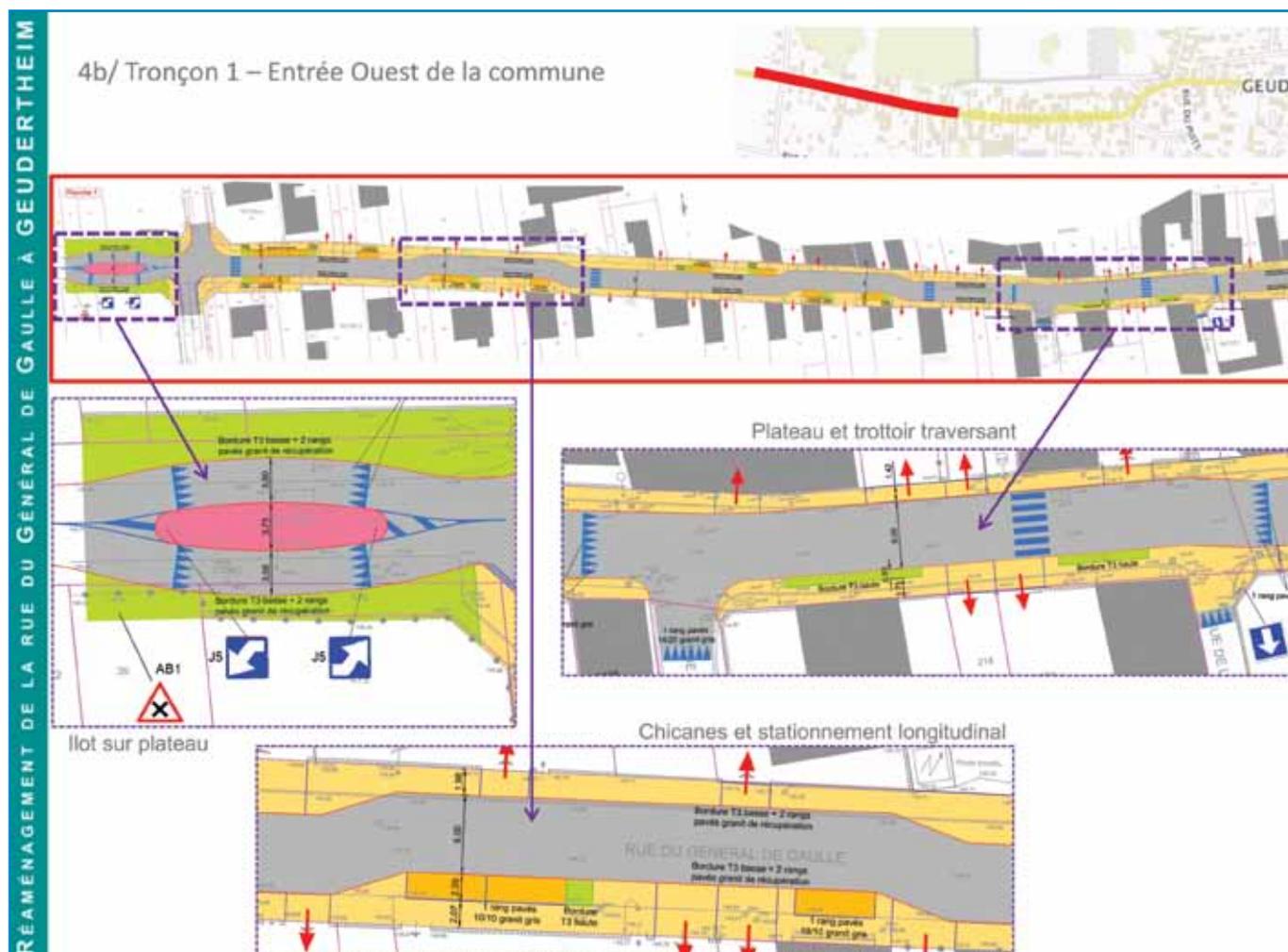
CHEMINEMENT PIÉTON



L'aménagement du cheminement piéton de la petite rue de l'Église, différé en attendant la fin du chantier de la résidence du Moulin, a également été réalisé.

Il ne reste plus qu'à effectuer les travaux d'éclairage, programmés dans les semaines à venir.

À L'OUEST, DU NOUVEAU !



Le projet de réaménagement de la rue du Général de Gaulle, porté par la communauté de communes de la Basse-Zorn (CCBZ), le Conseil départemental du Bas-Rhin et la commune de Geudertheim, s'étend sur 900 mètres depuis l'entrée ouest du village jusqu'au plateau devant l'école. Il prévoit :

- la pose d'une nouvelle conduite d'eau potable,
- l'enfouissement des réseaux téléphoniques,
- la mise en place d'un nouvel éclairage et de l'arrosage automatique,
- le réaménagement complet du profil de la rue.

Ce nouvel aménagement s'inscrit dans la continuité de celui réalisé route de Bietlenheim : la chaussée sera recadrée à 6 m de largeur et bordée de trottoirs pavés aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite : fauteuil roulant, poussette...). Le trottoir sud y est plus large de manière à intégrer les candélabres et autres éléments techniques (poteaux d'incendie) ou de mobilier. Plusieurs poches de stationnement longitudinal en quinconce prennent place dans le tronçon d'entrée de manière à casser la ligne droite et réduire la vitesse de circulation, elle-même renforcée par des aménagements complémentaires : l'entrée d'agglomération accueillera un îlot central sur plateau, un autre plateau sera installé au débouché des rues Hof et de la Rivière (cette dernière passant en sens unique descendant), et la courbe au débouché de la rue du Presbytère sera redessinée. À hauteur de la boulangerie seront implantées deux places de stationnement sur chaussée qui impliqueront un alternat de circulation. Les arrêts de bus seront mis aux normes et déplacés d'environ 50 m vers l'est. Des poches d'espaces verts viendront régulièrement agrémenter la rue. De manière générale, la priorité à droite sera applicable sur l'ensemble de la traversée, sauf au droit des trottoirs traversants.

Le projet est consultable en mairie. Il a été présenté aux habitants le mercredi 29 novembre à 20 h en présence de Pierre Gross, maire de Geudertheim, et d'Étienne Roeckel, vice-président de la CCBZ. Une centaine de personnes était présente, notamment des commerçants de la rue du Général de Gaulle, qui ont fait part de leur inquiétude relative à l'impact des travaux sur leur chiffre d'affaires. Les élus se sont engagés à veiller à une gestion optimale du chantier de manière à limiter les problèmes d'accessibilité des commerces.

Urbanisme et constructions nouvelles

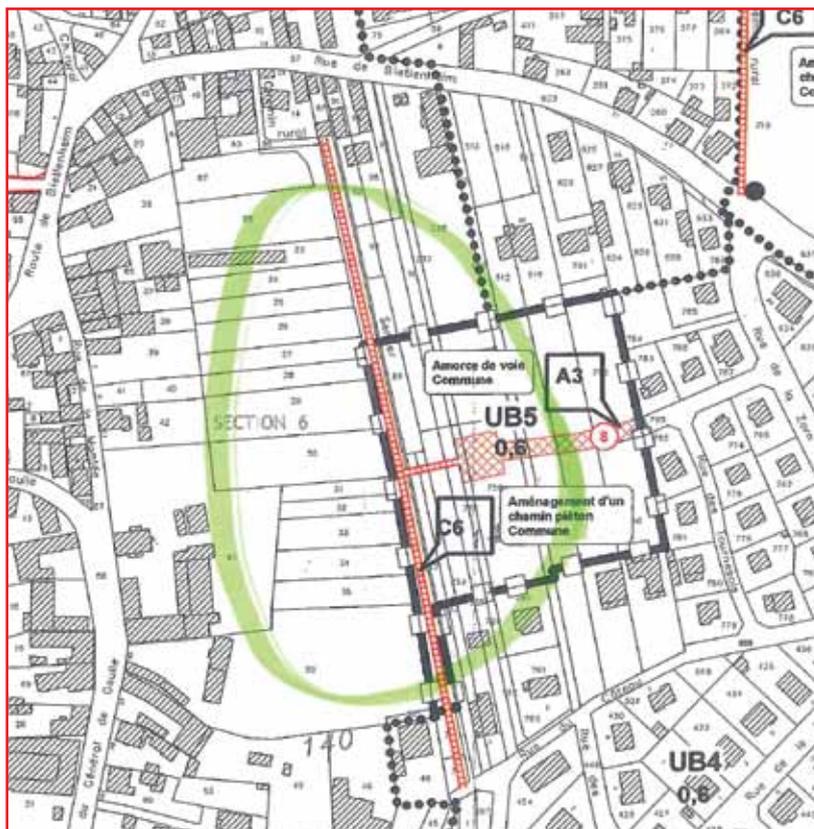
En 2017, la vague du lotissement Heiligenhauesel étant passée, le nombre de nouveaux permis accordés a baissé à 12, contre 26 en 2016. Toutefois le nombre de logements créés est conséquent, notamment avec le projet du groupe Bartholdi présenté infra.

Les permis de construire

Demandeur	Nature de la construction ou des travaux	Terrain	Accordé le
Guillaume TABOGA et Stéphane LUDWIG 4d rue des Hirondelles 67170 GEUDERTHEIM	Construction d'une extension à la maison	4d rue des Hirondelles	3/02/2017
Christophe SCHULTZ 27 rue des Vanneaux 67170 GEUDERTHEIM	Modification de l'implantation suite à un acte de détachement/rattachement. PERMIS MODIFICATIF	27 rue des Vanneaux	26/04/2017
Alice VELTEN et Anthony BOUCHILLOU 26 rue des Vanneaux 67170 GEUDERTHEIM	Construction d'un garage dans la continuité de la maison	26 rue des Vanneaux	29/05/2017
SCI JEROME Stéphane JEROME 28c rue du Gal de Gaulle 67170 GEUDERTHEIM	Construction d'un hall de stockage et de bureaux	Rue des Meuniers	29/05/2017
Conseil presbytéral église luthérienne Raymond RITTER 1 place de l'Église 67170 GEUDERTHEIM	Extension de la paroisse protestante : création d'une extension de type véranda en vue d'agrandir la salle de réunion ; création d'une extension comprenant un sanitaire PMR et une cuisine en complément de la cuisine existante ; création d'une rampe accessible PMR pour l'accès au bâtiment	1 place de l'Église	9/06/2017
SCI DECO Giovanni CONDEMI 11 rue Principale 67117 DOSSENHEIM-KOCHERSBERG	Construction d'un entrepôt	Rue des Meuniers	19/06/2017
Jérémy URFER 75 rue du Gal de Gaulle 67170 GEUDERTHEIM	Construction d'un balcon bois sur équerres métal PERMIS MODIFICATIF	75 rue du Gal de Gaulle	24/07/2017
BARTHOLDI GROUPE Vincent ZWICKERT 15 rue de la Haye 67300 SCHILTIGHEIM	Construction d'un ensemble immobilier de 3 bâtiments comprenant 35 logements	47 rue du Gal de Gaulle	25/09/2017
Valentin WEISSEREINER et Morgane FURST 4 rue des Schauenbourg 67170 GEUDERTHEIM	Maison individuelle	Rue des Vignes	5/12/2017
Patrick LUTZ 13 rue du Moulin 67170 GEUDERTHEIM	Construction d'un hangar agricole d'une surface de 867 m ² servant au stockage : du fourrage (inférieur à 1 000 m ³), du matériel agricole, des céréales (inférieur à 5 000 m ³), de légumes et de fruits ; la toiture côté sud sera recouverte de panneaux photovoltaïques d'une puissance totale de 100 kWc. L'énergie produite sera entièrement revendue.	Schmiedliess	6/12/2017
M. et Mme Inal Sinan AZAL 6 rue des Alouettes 67170 GEUDERTHEIM	Maison individuelle	Lichtstoecke	8/12/2017
SCI LV Vincent PAULEN 14 rue des Fauvettes 67170 GEUDERTHEIM	Construction d'un local d'activité	Rue des Meuniers	12/12/2017

Projet de création d'une **Association Foncière Urbaine Autorisée (AFUA)**

Le secteur à aménager, au lieu-dit *Die Binn*, couvre une surface d'environ 1,95 ha. Il est classé pour moitié en zone UA et l'autre moitié porte sur la totalité de la zone UB5 du PLU de la commune de Geudertheim. Le parcellaire est très morcelé et ne permet pas d'envisager une urbanisation rationnelle et cohérente de ce secteur. Il constitue actuellement une « dent creuse » au centre du village. La nécessité d'un aménagement d'ensemble a été confirmée par le bureau d'étude en urbanisme *Section Urbaine*, missionné par la commune de Geudertheim. Le périmètre de l'opération a été déterminé en concertation avec les propriétaires de la zone d'étude et a fait l'objet de plusieurs réunions collectives et individuelles. Celles-ci ont permis d'atteindre un point d'équilibre sur un projet d'intention, qui sera exposé dans le dossier de constitution de l'AFUA. Le conseil municipal, dans sa séance du 27 octobre 2017, a émis un avis favorable au projet d'urbanisation. Le dossier est actuellement en cours d'instruction auprès des services de la Préfecture, qui organisera au cours du premier trimestre 2018 une enquête publique sur le périmètre de l'opération, puis sollicitera officiellement, dans une assemblée générale constitutive, l'accord d'au moins 2/3 des propriétaires détenant 2/3 de la surface des terrains. Dans ces conditions, le futur projet d'aménagement de ce secteur sera réalisé en concertation avec l'ensemble des 17 propriétaires concernés, qui seront accompagnés dans cette démarche par le cabinet de géomètres experts *Schaller-Roth-Simler*. Le potentiel de création de terrains à bâtir est de l'ordre de 24 lots.



Extrait du plan de zonage au 1/2 000e de la carte communale de Geudertheim

Sur le site de **La Couronne**

Le permis de construire demandé par Bartholdi Promotion pour la réalisation du projet *Le Hameau du Centre*, au 47 rue du Général de Gaulle, a été accordé le 25 septembre 2017. Il prévoit la construction de trois petites résidences de type R+1+combles en toiture bi-pans, soit un total de 35 logements avec sous-sol et parkings extérieurs. L'ancien hôtel-restaurant sera démoli. Le promoteur, proposera des logements de qualité et des prestations à la vente et à la location. Les bâtiments d'aspect contemporain présenteront une homogénéité et une cohérence dans le traitement des façades avec des couleurs sobres, contrastées et modernes. Le début des travaux est annoncé pour le premier trimestre 2018.

Contact : Bartholdi Promotion,
tél : 03 67 260 260 / 06 12 79 66 66.
Site internet : www.bartholdi-promotion.com



Le concours des maisons fleuries fête ses 25 ans



Remise des prix 2017

Depuis 25 ans notre commune récompense les habitants qui se mobilisent au quotidien pour embellir notre village. Le fleurissement des maisons est devenu une belle tradition que la municipalité souhaite encourager et dynamiser.

Les origines du concours

En 1992, à l'initiative de Pierre Gross, alors adjoint chargé de l'aménagement et du fleurissement de la commune, a arpenté les rues du village avec sa commission pour repérer les maisons, jardins, balcons et commerces et établir le premier palmarès.

Le concours des maisons fleuries a ainsi été reconduit chaque année, atteignant un maximum de 45 participants en 2001. À la demande des intéressés, le concours a été revu en 2002 pour introduire une clause

d'inscription préalable des candidats. Depuis lors le nombre de participants a diminué, avec un minimum de 13 en 2007 et un maximum de 28 en 2010. Ce concours a permis de valoriser la participation des villageois à l'amélioration de notre cadre de vie. Il a révélé de véritables as du jardin d'agrément et du fleurissement. Nul besoin d'être un jardinier confirmé : quelques semis, graines ou plantes, un minimum d'outils suffisent parfois à créer une explosion de couleurs et de nature ! Ne dit-on pas que « la qualité d'un bon jardinier, c'est de se mettre à la place d'un promeneur » ?



Marthe et Joseph Harnisch

Quelques informations complémentaires

De 1992 à 2017, on arrive à 595 candidats cumulés, avec 16 vainqueurs différents. Pour ouvrir le palmarès, une nouvelle règle a été introduite en 2017. Tout vainqueur pourra renouveler sa participation au concours et espérer un prix d'honneur, mais pas le remporter à nouveau avant trois ans.

1992 Hubert FISCHER
 1993 Jeannot HAMM
 1994 Charles HAMM
 1995 Jean-Georges SILBEREISSEN
 1996 Restaurant À la Charrue
 1997 Mme et M. KOCH-METZ
 1998 Joseph HARNISCH
 1999 René JUNGER
 2000 Robert MUHL
 2001 René ANDRÈS
 2002 Bernard STRIEGEL
 2003 Mme et M. KOCH-METZ
 2004 Christophe ELTER
 2005 René ANDRÈS
 2006 Joseph HARNISCH
 2007 Eugène KRESS
 2008 Mme et M. KOCH-METZ
 2009 René ANDRÈS
 2010 René ANDRÈS
 2011 Mme et M. KOCH-METZ
 2012 Jean-Claude BRANDT
 2013 Jean-Claude MUHL
 2014 René ANDRÈS
 2015 Freddy MUHL
 2016 Jean-Claude BRANDT
 2017 Daniel SCHMIDT

Les vainqueurs du concours des maisons fleuries depuis sa création

Le concours communal a servi de tremplin vers d'autres distinctions au niveau de l'arrondissement, voire du département, pour les époux Andrès, Brandt, Koch-Metz et Muhl. Marthe et Joseph Harnisch, qui ont participé à ce concours tous les ans depuis un quart de siècle, ont décroché le trophée de la fidélité. Cet effort collectif a permis à notre commune, après l'obtention du grand prix d'arrondissement pour l'aménagement de la place de la Mairie en 2000, de recevoir la 1^{re} fleur du concours des villes et villages fleuris en 2010, la 2^e en 2013 puis la 3^e en 2016.



Maison de Daniel Schmidt

Le palmarès du concours 2017

Grand prix Fleurissement et aménagement extérieur :
 Daniel SCHMIDT

Prix « hors concours » :
(vainqueurs de l'édition 2016)
 Paulette et Jean-Claude BRANDT

Catégorie : Commerces
 Génération Coiffure WEBER
 Boucherie Charcuterie GROSS

Catégorie : Balcons fleuris
 Nathalie BAUER
 Laurence SUHNER

Catégorie : Maisons fleuries
 Bernard METZGER
 Maria-Térèse LORENTZ
 Muriel GABEL

Catégorie : Maisons et jardins fleuris
• 3 fleurs
 Nathalie et Dominique GESTER
 Jean-Claude MUHL
 Jean-Marie SCHOHN

• 2 fleurs
 Marthe et Joseph HARNISCH
 Martine et François BRUDER
 Liliane et Lucien REINHARDT
 Michèle LERGENMULLER

Bruno SCHOENENBERGER
 Marie-Odile SEGEAT

• 1 fleur
 Édith et Jean GESTER
 Anita SPINDLER
 Alfred ROSER
 Monique KRESS



Daniel Schmidt et son épouse

LE MONOXYDE DE CARBONE : UN GAZ QUI PEUT ÊTRE MORTEL !

L'hiver sonne à nos portes et nous allons devoir l'affronter en chauffant nos habitations. Quelle que soit notre source d'énergie (bois, gaz, charbon, fuel, éthanol, etc.), il faut s'assurer que sa combustion n'entraîne pas la production d'un gaz invisible, inodore, toxique et mortel, le monoxyde de carbone. D'octobre 2016 à mars 2017, le nombre de signalements d'intoxication par ce gaz a augmenté de 24 % par rapport à la saison hivernale précédente. Maux de têtes, nausées, vomissements sont les symptômes qui doivent alerter.

Quelques gestes simples suffisent pour s'en prémunir :

- avant chaque hiver, faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude (autres qu'électriques) et les conduits de fumée par un professionnel qualifié ;
- tous les jours, aérer au moins dix minutes, maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air ;
- respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ;
- placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

Vous trouverez d'autres informations utiles sur le site Santé publique France au lien suivant :

http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/sante_environnement/monoxyde-carbone/precautions.asp



LE CADASTRE SOLAIRE



Ce nouvel outil vous est proposé par le Pays d'Alsace du Nord, dans le cadre de son label « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » qui vise l'autonomie énergétique en alliant la baisse des consommations énergétiques à la production d'énergies renouvelables. Il a été estimé que l'ensemble des toits d'Alsace du Nord permettrait de produire annuellement plus de 1 500 GWh, soit la consommation d'électricité de plus de 330 000 foyers, d'après la consommation moyenne d'électricité par foyer par an en France en 2016. Le cadastre solaire vous permet de tester gratuitement le

potentiel solaire de votre toiture et d'estimer la rentabilité d'une installation pour la production d'électricité avec différentes options : revente totale de la production, autoconsommation ou production d'eau chaude.

Pour ce faire, connectez-vous sur le site www.cadastresolaire.alsacedunord.fr ; il vous suffit d'y saisir l'adresse du bâtiment. Sous forme de carte interactive, les données prennent en compte l'orientation et l'inclinaison de votre toit, les ombrages, l'ensoleillement local... Le concept, développé par *In Sun We Trust*, intègre de nombreuses données de Météo-France, de l'Institut Géographique National et des Mines de Paris, pour établir une estimation fiable du potentiel de chaque toit. Cette consultation est entièrement gratuite et n'entraînera aucun démarchage d'installateurs.

Avant de vous engager, testez votre toiture, renseignez-vous, demandez plusieurs devis et prenez le temps de réfléchir avant de signer. De nombreuses informations sont disponibles sur le site et les experts *In Sun We Trust* sont prêts à répondre à vos questions. Au niveau local, le conseiller Info-Énergie d'Alsace du Nord, Aurélien Duprat, est à votre disposition pour toutes les informations concernant l'énergie dans l'habitat ; son conseil, exercé dans le cadre d'une mission de service public, est gratuit, objectif et indépendant.

Contact : 03 88 80 54 35, ou infoenergie.nordalsace@sauer-pechelbronn.fr



FERMETURE DE LA MAIRIE

Il est rappelé que la mairie est fermée au public les jeudis. Par ailleurs, la permanence des samedis 23 et 30 décembre 2017 ne sera pas assurée. Merci de votre compréhension.

REPORT DE LA COLLECTE DES ORDURES ET DES RECYCLABLES

La collecte des ordures ménagères (poubelle bleue) du mercredi 27 décembre est reportée au jeudi 28 décembre 2017. La collecte des déchets recyclables (poubelle jaune) du jeudi 28 décembre est reportée au vendredi 29 décembre 2017.

APPEL AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES ET ASSOCIATIFS

La commission Communication demande aux acteurs économiques du village (agriculteurs, artisans, bars-restaurants, commerçants, industriels, prestataires de services), aux présidents d'associations et aux prestataires indépendants de loisirs de bien vouloir vérifier les informations les concernant sur le site internet communal www.geudertheim.fr, et de signaler toute erreur ou omission à la mairie ou via le bouton « Contactez-nous » du site. Les informations relatives aux entreprises se trouvent dans l'onglet « Économie locale », celles des associations dans l'onglet « Culture et Loisirs », rubrique « Associations ». Les prestataires de loisirs trouveront les leurs au lien www.geudertheim.fr/cultureloisirs/loisirs-d-interieur/965-loisirs-proposes-par-des-particuliers. Pour les praticiens et les infirmières, merci de vérifier en plus vos adresses et heures d'ouverture dans l'onglet « Vie pratique », rubrique « Numéros d'urgence et Adresses utiles ». Si votre entreprise, votre association ou votre activité ne figurent pas sur le site et que vous souhaitez qu'elles y figurent, faites-en la demande en mairie, pour que la commission Communication puisse vous faire parvenir une fiche de renseignements. Un site internet n'a d'intérêt que si les informations qu'il publie sont exactes ; la commission compte sur votre collaboration pour faire en sorte qu'elles le soient, et vous en remercie.

TIMBRE FISCAL ÉLECTRONIQUE

Pour des raisons de simplification administrative, de sécurisation et de réduction des coûts, les timbres fiscaux dématérialisés servant à s'acquitter des droits pour les demandes de passeport, de renouvellement de carte nationale d'identité (en cas de perte ou de vol) et les demandes de permis bateau peuvent être achetés sur le site timbres.impots.gouv.fr. D'ici la fin de l'année, il sera possible d'acquérir aussi les timbres électroniques nécessaires en cas de perte ou de vol du permis de conduire, ainsi que pour les titres de séjour des ressortissants étrangers. Les achats s'effectuent par carte bancaire en mode sécurisé via le dispositif 3D-secure. L'utilisateur obtient alors son timbre selon son choix :

- par courriel : le timbre au format PDF, avec un code 2D qui peut être scanné directement depuis un téléphone ou une tablette par le service chargé de recevoir votre demande, est joint au courriel qui lui est adressé ;
- par SMS : le SMS indique l'identifiant à 16 chiffres du timbre.

Un timbre électronique est valable 6 mois à compter de la date d'achat. Il est remboursable dans l'année qui suit l'achat sur la carte bancaire ayant servi à celui-ci. Il peut être aussi acheté auprès d'un buraliste agréé, comme le Tabac presse Stephan à Geudertheim. Le commerçant vous délivre contre paiement un ticket de caisse à remettre au service recevant votre demande. La disparition complète du timbre fiscal papier devrait intervenir au cours du premier trimestre 2018 avec la dématérialisation du timbre fiscal rattaché aux attestations d'accueil délivrées par les communes.

En cas de difficultés, vous trouverez plus de précisions dans la foire aux questions du site au lien suivant :

<https://timbres.impots.gouv.fr/pages/aide/timbredemat.jsp>

LE PACS : COMMENT ÇA MARCHE ?

Depuis le 1^{er} novembre 2017, les couples peuvent enregistrer leur Pacs (PActe Civil de Solidarité) gratuitement auprès d'un officier de l'état civil en mairie (décret n° 2017-889 du Conseil d'État publié au Journal officiel du 10 mai 2017). Passer au tribunal ou devant le notaire n'est plus obligatoire.

Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes physiques majeures, de sexe différent ou pas, non mariées et non déjà engagées par un Pacs. Plusieurs pièces sont à fournir : une convention de Pacs à rédiger sur papier libre ou à télécharger sur le site www.service-public.fr, formulaire CERFA n° 15726*02 ; un acte de naissance de moins de 3 mois, l'original d'un document d'identité et une déclaration conjointe d'un Pacs avec les attestations sur l'honneur de non-parenté, de non alliance et de résidence commune. Un Pacs peut être modifié à tout moment avec l'accord des deux partenaires (formulaire CERFA n° 15430*01) ou dissous par le souhait, le mariage ou le décès d'un des partenaires, ou par le mariage des deux partenaires ensemble.

L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG ET L'AGCLS GEUDERTHEIM

Ce qu'il faut savoir

Le don de sang est un acte solidaire, anonyme et sécurisé. Il n'existe à ce jour aucun produit capable de se substituer au sang humain. Le don de sang est donc indispensable pour soigner certaines maladies. Les produits sanguins ont une durée de vie limitée et les besoins sont quotidiens pour répondre à la demande des malades.

Qui vais-je aider avec mon don ?

Une femme qui a perdu du sang durant un accouchement difficile, un accidenté de la route, un patient atteint d'un cancer, un enfant souffrant d'une leucémie... Tous ont un besoin vital de produits sanguins. Avec le plasma issu des dons de sang, on produit également des médicaments (albumine, immunoglobulines, facteurs de coagulation...), indispensables à de nombreux malades.

Vous êtes prêts(es) à relever ce défi ?

Alors, comme disait le regretté Coluche, « ON COMPTE SUR VOUS ». Venez nombreuses et nombreux le mardi 9 janvier 2018 entre 17 et 20 heures à la Salle polyvalente de Geudertheim (accès par l'arrière de la salle au 1^{er} étage). Après le don, une collation est offerte aux donneurs pour faciliter leur récupération. Ces derniers peuvent ensuite retourner à leur quotidien tout en évitant momentanément les efforts physiques violents.

SAINTE BARBE

Samedi 2 décembre, les sapeurs-pompiers de Geudertheim-Bietlenheim ont comme chaque année fêté leur patronne, Sainte Barbe. Après un petit verre de bienvenue pour l'ensemble des invités, le maire de Geudertheim, Pierre Gross,



a ouvert la partie officielle de la soirée. Dans son discours, il a entre autres remercié l'ensemble du personnel pour son action au quotidien lors des interventions, mais également pour l'implication de tous au niveau de l'amicale des pompiers. Le maire de Bietlenheim, Patrick Kieffer, s'est associé aux remerciements de son homologue et a souligné la présence dans la section d'un représentant de son village, Romain Frazis. Dans son discours qui a suivi, le chef de section, l'adjudant-chef Nicolas Joussellin, a dressé le bilan de l'activité opérationnelle de l'année écoulée (environ 50 interventions) et a fait le point sur l'évolution du corps (l'effectif opérationnel est de 12 sapeurs-pompiers). À cette occasion, il a exposé la réalité de la situation : en l'espace de

10 ans l'effectif a été réduit de moitié. Les interventions de plus en plus nombreuses et l'implication des personnels dans l'activité du centre de secours de Brumath ont induit des choix au niveau associatif, à savoir la diminution du nombre des manifestations pour en garantir la qualité. Il était temps de mettre à l'honneur les pompiers ayant obtenu promotion ou diplôme : Romain Frazis et Arnaud Elter, nommés première classe et équipiers VSAV ; Laetitia Jung, arrivée en cours d'année de Weyersheim, nommée caporal-chef ; Frédéric Muller, lui aussi arrivé en cours d'année mais de Brumath, nommé sergent-chef ; Patricia Paulen est élevée au grade de sergent honoraire, et Lionel Riedinger à celui de caporal honoraire. À noter que Patricia a aussi été la première femme présidente de l'amicale, et ce durant sept ans. Le chef de section a annoncé sa suspension d'engagement pour un an et a indiqué que le sergent-chef Frédéric Muller assurera l'intérim. Après ces discours, tous ont observé une minute de silence à la mémoire des vétérans disparus et de tous les sapeurs-pompiers morts en service commandé. La soirée s'est poursuivie autour d'un bon repas et dans la bonne humeur jusque tard dans la nuit.

Culture dialectale



*Min Geyderthe
A Wunsch : hoffentli wursch dü elsassisch rede
A so läng wie 's Wààser d'Zorn no leuift !*

Mon Geudertheim
Un souhait : puisses-tu parler alsacien
Aussi longtemps que coulera la Zorn !

Contact : Geyderther Wàckes,
président Alfred Jung
Tél. : 03 88 51 17 32.
Courriel : alfredjung@yahoo.fr, ou
mairie : mairie@geudertheim.fr.

As gebt (fàscht) ken Winter meh / Il n'y a (presque) plus d'hiver



Aufdeuijung em a Winter von de Johre 1950 à de Krizung vum Heile-Hiesel un d'Beetler Stross. Noch ken Teer oder macadam, àwer Kess un Bab.

Dégel d'un hiver des années 1950 au croisement de la rue Sainte Maison et de la route de Bietlenheim. Pas encore de goudron ou de macadam mais une chaussée avec du gravier et donc boueuse.

bouillotte (*Bettflasch*) ou un gros caillou du Rhin (*Rhinwägge*) préalablement chauffé (*gewaermt*) dans le four de la cuisinière (*em Bächofe vum Hard*), et entourés d'une serviette.

Pas question de faire des courses (*Kommissionne*) à l'extérieur du village (*Dorf*). Les voitures étaient très rares et chaque ménage (*jedi Hùshàltung*) avait fait ses habituelles provisions à l'automne (*em Spotjohr*) pour tout l'hiver. Ce qui permettait de vivre pratiquement en autarcie. À la cave (*em Keeler*) se trouvait une bonne réserve de pommes de terre (*Grumbeere*), choux rouges et blancs, navets jaunes (*gali Ruewle*), carottes (*Galeruewe*), choucroute (*Sürkrüt*), confiture (*Schlagel*), pommes et poires, fruits séchées (*gedert's Obst*) (quetsches, poires), œufs, des pots de saindoux (*Schmàlz-Hafe*). Des bocaux en verre (*Engweg-Gleser*) avec des légumes et fruits stérilisés, comme haricots verts, mirabelles, pêches.

Sans oublier plusieurs fûts de vin (*Winfaesser*) et quelques bonbonnes de schnaps (*Schnàps-Bàdalle*) pour soigner les grands et petits bobos, maux de dent et de gorge (*Zaehn- un Hàlsweh*). Au lever, c'était une petite rasade préventive.

Chacun avait de la farine (*Mahl*) pour faire des pâtes (*Nüdle*), des quenelles de farines (*Hurzelsknepf* ou *Dämpfnüdle*), du pain (*Brot*), une natte (*a Zopf*), un kugelhopf, des petits gâteaux de Noël (*Wiehnochtsbredle*). On tuait le cochon (*d'Seuij gemetzt*), des poules, coqs, canards, lapins. L'épicerie et la boulangerie du coin permettaient de faire l'appoint.



Les enfants faisaient d'interminables parties de luge (*Schlette*) dans les descentes, comme rue du Puits ou rue Sainte Maison, et même dans les pentes de la route de Bietlenheim (*Beetler-Bari*), par exemple. Sans risque de se retrouver nez à nez avec une voiture.

Autres hivers, autres temps.

FÊTE DES LUMIÈRES N° 6

Ce samedi 9 décembre 2017, l'Association Geudertheim Culture Loisirs et Sports (AGCLS) s'Mehlrads a organisé la 6^e édition de sa Fête des Lumières. Après la pluie de la veille, la météo était finalement de la partie avec un temps froid et



sec. Peu avant 18 h, les premiers promeneurs arrivent au départ à la salle polyvalente. Après l'anglais de l'année dernière, chaque animation portait cette année un nom alsacien : *Fejele Gschischt*, *Barebli Dach*, *Glanzbodol*, *s'Bexegassel*, *Berike Licht*, *Licht Kiste*, *Sterneschupp*, *s'Mariner Bruckele* et *Lievhterspiel*. Tout au long du parcours, dont les conditions de cheminement ont été améliorées par les membres de l'AGCLS devenus pour l'occasion cantonniers ou moissonneurs, on pouvait trouver des vidéos, des jarres lumineuses, un toit de parapluies lumineux, un univers de planètes et d'étoiles, un mur de feu, des bûches canadiennes, des nids fluorescents, des feux d'artifices, etc. Malheureusement, certaines animations prévues n'ont pu être mises en œuvre suite aux intempéries. Vin chaud et bretzels étaient servis à mi-parcours au niveau de l'étang de pêche *Zornmatt*. Juste à côté, on pouvait se faire tirer le portrait au « Stand photo » à condition de bien crier. Une fois le parcours terminé, il était temps de se diriger vers la salle polyvalente pour se réchauffer et surtout déguster tartes

flambées, pizzas, knacks ou encore une bonne soupe. Les membres de l'association avaient également concocté de délicieux desserts maison. Finalement, entre 1 100 et 1 200 personnes ont pris le départ de cette 6^e édition.

WEEK-END CARNAVALESQUE

La traditionnelle soirée carnavalesque aura lieu le samedi 17 février 2018 à la salle polyvalente. L'Amicale des Sapeurs-Pompiers, organisatrice de cette soirée depuis plus de 30 ans, passe le relais au football-Club de Geudertheim. Cette soirée sera animée par l'excellent orchestre Les Silvers.



Le lendemain, l'association de parents d'élèves PEEP invite les enfants du village à fêter carnaval à leur tour.

Il vous reste le temps de choisir et de préparer vos costumes pour rivaliser d'originalité et soigner les détails pour gagner les concours de déguisement. Rien de tel pour contrer la grisaille hivernale et se remonter le moral.

LA SALLE POLYVALENTE EN FEU !



De la fumée a été aperçue à l'extérieur et à l'intérieur du bâtiment la veille du 11 novembre, mais il n'y a heureusement pas eu de début d'incendie. Ouf ! à l'extérieur, il ne s'agissait que des cheminées des fours à tartes flambées. Dans la grande salle, c'est Johnny Vegas qui a « allumé le feu » devant un public nombreux et conquis lors de la 10^e édition de la soirée sosie. Très à l'aise sur la scène qui l'avait déjà vu monter en 2009, il a repris les grands titres qui ont fait et font toujours la renommée de Johnny Hallyday, dont il est le sosie officiel. Très rapidement, il est descendu de la scène pour chanter au milieu des rangées, sur les chaises, sur les tables, et sur la piste avec les fans. Pour le bouquet final, d'autres sosies régionaux ont été invités à le rejoindre. Pas moins de cinq « Johnny » ont alors chanté à tour de rôle ou ensemble, en toute spontanéité, entourés des bénévoles du comité de fêtes, sous la houlette d'Yves Ohlmann. Après le départ de l'artiste, attendu le lendemain en Andorre pour un autre concert, DJ Rammes a pris le relais comme l'an dernier pour faire danser le public jusque tard dans la nuit. À l'époque tous les fans espéraient une amélioration de la santé de leur idole.

DÎNER-CONCERT DE LA MUSIQUE

La Musique de Geudertheim se produira lors de son concert annuel, le samedi 17 mars 2018. La salle polyvalente sera ouverte à partir de 19 h. Après le bretzel, le plat principal (roulé de dinde, salade) sera servi à 19 h 45. Les musiciens, dirigé par Édouard Riedinger, joueront ensuite, en deux parties, des pièces issues de différents styles musicaux qu'ils répètent depuis déjà plusieurs semaines. Durant l'entracte, le café et le dessert seront servis, et des tombolas seront proposées.

Tarifs comprenant l'ensemble du repas et le concert : 17 € pour un adulte, 8,50 € pour un enfant de 6 à 12 ans, gratuit pour un enfant de moins de 6 ans.

Réservations auprès du président Yves Ohlmann (tél. : 03 88 59 35 54) ou auprès de tout membre de l'association.

CONCERT À L'ÉGLISE CATHOLIQUE

Environ 60 personnes ont accompagné l'Ensemble d'Accordéons de Strasbourg dans le voyage « Noël fait son cinéma » qu'il proposait, ce samedi 16 décembre dans l'église catholique de Geudertheim, un voyage où les pirates, les princesses et autres personnages n'ont eu qu'à bien se tenir en laissant place à la magie des boutons de nacre, aux soufflets et aux anches en harmonie avec des voix d'enfants et d'adultes.



Tomas O'Malley (*Les Aristochats*) a swingué sur les cheminées de Mary Poppins (du film éponyme) tandis que Jack Sparrow (*Pirates des Caraïbes*) est venu délivrer la Princesse des Neiges (du film éponyme) pendant que Godefroy de Montmirail (*Les Visiteurs*) a donné une leçon de courage à Pépinot (*Les Choristes*)... tant d'images de tous ces illustres personnages si attachants qui ont marqué le cinéma.



L'alternance de morceaux instrumentaux, de chants, et de prose poétique déclamée par son auteur Laurent Bayart, composait une étrange symbiose entre cinéma et magie de Noël qui a ravi le public.

LES GEYDERTHER WACKES REVIENNENT !



L'association théâtrale *Geydether Wackes*, créée en 1984, a perdu en septembre 2016 un de ses membres fondateurs, Jean-Marie Steinmetz. Il devait endosser, comme toujours, un grand rôle. Son décès a entraîné l'annulation de la saison 2017. En son hommage, les *Geydether Wackes* remontent sur les planches en janvier prochain. À l'affiche, la première pièce signée en 1998 par le président Alfred Jung, une comédie en trois actes : *Minschter-Kas un Werschtle oder Tahiti-Reis (Munster et knacks ou le voyage à Tahiti)*.

MM. Stenker et Knackwurscht décident de vendre leur production à Tahiti où, dans un décor paradisiaque, les attendent plein d'aventures, en compagnie de deux séduisantes danseuses. Dépaysement assuré, au cœur de l'hiver. On n'en dira pas plus, sinon qu'ils seront dans de beaux draps à leur retour, lorsqu'une solide délégation tahitienne se présente pour demander des comptes.

À noter que la traditionnelle choucroute royale (sur réservation) du dimanche à midi est reconduite.

Les représentations : vendredi 12 janvier 2018 à 20 h, samedi 13 janvier à 20 h, dimanche 14 janvier à 14 h 30. Dimanche, choucroute royale à midi, uniquement sur réservation.

Tarifs : théâtre, 9 € ; choucroute-théâtre : 26 €.

Réservations : tabac-presse Stephan, 52 rue du Général de Gaulle à Geudertheim ; tél : 03 88 68 32 67.

GYMNASTIQUE DOUCE

Dora Herrmann propose des séances de gymnastique douce de prise de conscience par le mouvement, en douceur et en profondeur, selon la méthode Feldenkrais. Elle s'adresse à toute personne désireuse d'être en bonne relation avec son corps, de se mouvoir avec un ressenti affiné et respectueux de soi, et de se faire plaisir. Rendez-vous est donné les mardis, de 15 h 15 à 16 h 15, au 7 rue des Cerisiers à Geudertheim. Possibilité de bénéficier d'une formule découverte de 3 séances d'essai à 20 €.

Tél. : 03 88 59 39 58 / 06 84 40 47 21

Plus d'infos sous www.vie-et-mouvement.asso.fr

Calendrier

- ➔ 9 janvier 2018
Don du Sang - AGCLS s'Mehlrاد
- ➔ 12 et 13 janvier 2018
Théâtre Alsacien - Geydether Wackes
- ➔ 14 janvier 2018
- Accueil des nouveaux arrivants et présentation des vœux
- Théâtre Alsacien avec repas choucroute - Geydether Wackes
- ➔ 26 janvier 2018
Séance du Conseil municipal

■ ■ ■
- ➔ 4 février 2018
Repas paroissial - Paroisse catholique
- ➔ 16 février 2018
Adjudication de bois
- ➔ 17 février 2018
Soirée carnavalesque - Football-Club
- ➔ 18 février 2018
Carnaval des enfants - Association PEEP
- ➔ 23 février 2018
Séance du Conseil municipal
- ➔ 26 février au 5 mars 2018
Exposition Trophées des Chasseurs - Salle polyvalente

■ ■ ■
- ➔ 17 mars 2018
Dîner-concert - Société de Musique
- ➔ 23 mars 2018
Séance du Conseil municipal
- ➔ 24 mars 2018
Plantations des arbres de naissance 2017

■ ■ ■
- ➔ 2 avril 2018
Concours de pêche, étang Sandgrube - AAPPMA
- ➔ 7 avril 2018
Nettoyage du printemps
- ➔ 8 avril 2018
Loto Bingo - Football-Club
- ➔ 10 avril 2018
Don du Sang - AGCLS s'Mehlrاد

■ ■ ■

Cette rubrique présente les passions ou talents souvent insoupçonnés des Geudertheimois. Si un membre de votre famille ou un ami originaire du village possède un don particulier, merci de bien vouloir nous transmettre, ses nom, prénom et adresse courriel, afin de pouvoir le contacter.

Michel BILLAU • plasticien

1. COMMENT AVEZ-VOUS DÉCOUVERT VOTRE PASSION OU TALENT ?

Depuis toujours j'ai aimé dessiner, mais sans persister, ni essayer de progresser.

2. ÊTES-VOUS UN PUR AUTODIDACTE OU AVEZ-VOUS SUIVI DES STAGES DE PERFECTIONNEMENT ?

Je suis effectivement un pur autodidacte, mais les arts plastiques m'ont été facilités par ma profession (responsable logistique d'une fabrique de peintures, vernis et revêtements épais) qui a été toute ma carrière professionnelle. Là j'ai pu connaître et apprendre toutes leurs compositions, les matières premières et leurs applications.



3. VOS MOTIVATIONS

La curiosité et la recherche d'effets m'ont attiré et, d'une manière très décousue, m'ont lancé dans des expérimentations (collages, incrustations, récup'art) qui ont abouti et m'ont fait persévérer. L'accès à des lieux d'exposition m'a alors été possible avec l'association des Artistes Libres d'Alsace, puis avec celle des Arts Plastiques de Strasbourg. Ensuite j'ai fait des expositions personnelles dans tout l'est de la France mais aussi à l'île de



Ré et dans le Midi. En parallèle j'ai toujours aimé peindre des fresques murales, comme celles des deux anciennes aires de remplissage, et aussi créer les décors du théâtre alsacien.

4. VOS PLUS BEAUX SOUVENIRS

J'ai obtenu plusieurs distinctions, prix spécial du jury à Furdenheim,



prix d'encouragement à Grimaud, prix du jury à Eckbolsheim. Toutes ces expositions m'ont fait découvrir de très nombreux amis, côtoyer des artistes et personnalités politiques lors des inaugurations. J'ai particulièrement apprécié la complicité d'Huguette Dreikhaus, de Michel Charvet, de Daniel Gasser, de Jean Ueberschlag (maire de Saint-Louis), mais aussi la gentillesse d'Adrien Zeller, pour ne citer qu'eux. De nombreuses expositions m'ont laissé de très bons souvenirs comme celle à Geudertheim, dans la salle des mariages, à Hoerd (maison des services), à Colmar (hôpital Pasteur), à Brumath (à la Fibule), mais c'est celle de la Chambre de Métiers d'Alsace qui a été la plus gratifiante.

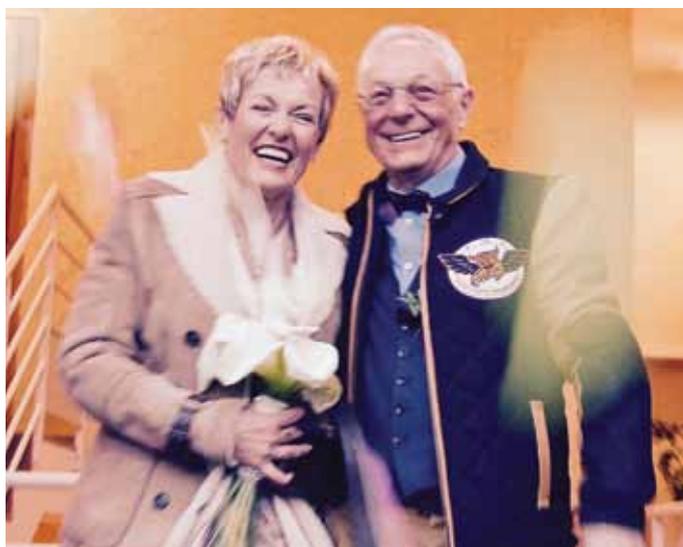
5. COMMENT VOUS DÉCOUVRIREZ : LIEU OU MOMENT PRIVILÉGIÉS ?

J'ai participé pendant des années à l'exposition *Quai aux Arts de Strasbourg* puis *Place des Arts*, connue de tous les amateurs d'art de la région, parmi les meilleurs artistes amateurs et professionnels. Pour 2018, je m'y rendrai occasionnellement. Je me rendrai aussi à des rendez-vous incontournables comme Furdenheim, *Art 67*, Cernay, Eckbolsheim, selon mes disponibilités.

6. VOS OBJECTIFS POUR DEMAIN

Faire une récapitulation et recentrer mes acquis pour faire une exposition de grande ampleur en 2019.

LES MARIÉS



18/03
Gilles Hervé SCHUCH et Clarisse Viviane SCHREINER



26/05
Kenelm LAMANDA et Justine DUFILS



8/04
Moussa OUASAÏD et Alma SHALA



3/06
Thiébaud NESME et Céline PHAM



22/04
Xavier Jean-Paul Raymond SCHAEFFER et Lucie Marthe ARTH



3/06
Manuel KLEINKLAUS et Christelle Bernadette Célestine KANNAPEL

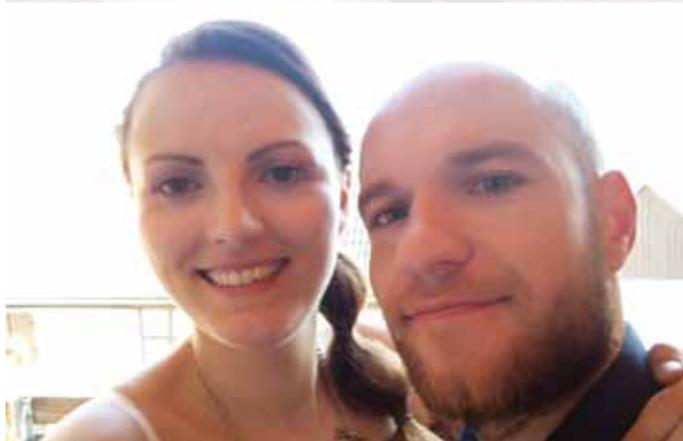
DE L'ANNÉE 2017



3/06
Christophe Henri BARO et Margarita LECHMANN



19/08
Christophe Raymond Pierre LABORIE et Myriam FISCHER



24/06
Jonathan Florian SCHUH et Jessica KUHN



26/08
Cédric Philippe MARTENS et Stéphanie PREINESBERGER



8/07
André Charles Philippe GRUNENWALD et Annick Marcelle Élisabeth BILLARD



4/11
Fredy François BUR et Élisabeth PFEIFFER

État civil

> OCTOBRE 2017

JUBILAIRES

- 2/10
Jean-Georges MUHL
14 rue Hof, **81 ans**
- 6/10
Jean-Paul LERGENMULLER
78 rue du Gal de Gaulle, **81 ans**
- 8/10
Marlise HAMM née FESSMANN
30 rue du Gal de Gaulle, **80 ans**
- 10/10
Berthe WOLFF née ROTH
7 rue de l'Arche, **83 ans**
- 15/10
Berthe HAMM née HOECHSTETTER
2 impasse Jacques, **84 ans**
- 23/10
Georges FESSMANN
3 rue du Presbytère, **82 ans**

> NOVEMBRE 2017

JUBILAIRES

- 5/11
Charles GEISSLER
27 rue Sainte Maison, **82 ans**
- 18/11
Philippe René BECKERICH
46 rue du Gal de Gaulle, **88 ans**
- 25/11
Mélanie CONTET née MEICHEL
8 rue des Primevères, **88 ans**

NAISSANCES

- 17/11
Laureline PIANT
fille de Sébastien PIANT
et d'Hélène THIEL
10c rue du Gal de Gaulle

- 27/11
Ewan Alfred Georges MUHL
né à Strasbourg
fils de Frankie MUHL
et de Laura MISCHLER
33 rue des Vanneaux

MARIAGE

- 4/11
Fredy François BUR
domicilié 20 rue Horace à Brumath
et **Élisabeth PFEIFFER** résidant
4 rue du Gal Leclerc à Geudertheim

> DÉCEMBRE 2017

JUBILAIRES

- 1/12
Gilbert JUNGER
1 rue Albert Schweitzer, **82 ans**
- 2/12
Albert REINBERGER
8 rue des Primevères, **82 ans**
- 4/12
Jean GESTER
2 rue du Château d'Eau, **80 ans**
- 5/12
Frieda KNIPPER née MEISSNER
17 rue du Moulin, **93 ans**
- 8/12
Jeanne HEITZ née BERGTHOLD
2 rue de Kurtzenhouse, **87 ans**

Anniversaire

La commune a l'habitude d'honorer ses aînés dès l'âge de 85 ans, puis tous les 5 ans suivants, et de fêter les noces d'or (50 ans), de diamant (60 ans), de palissandre (65 ans), et tous les 5 ans au-delà. Merci de bien vouloir signaler ces anniversaires remarquables en mairie.



Noces d'or
1/12 Époux Charles Daeffler

2017 en chiffres

- Naissances : 23
- Mariages : 12
- Décès : 10

Le comité de rédaction :

Arny Eyermann, Pierre Gross, Christophe Herrmann, Michèle Heussner-Westphal, Prazérès Machado, Dominique Mochel, Jérémy Ohlmann, Béatrice Treil, Renaud Treil et Damien Verrier,

vous souhaite un joyeux Noël et une excellente année 2018 !